



Justice ; Direction des affaires civiles et du sceau (1840-1964)

Répertoire (20020495/1-20020495/25)

Archives nationales (France)
Pierrefitte-sur-Seine
2002

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_019515

Cet instrument de recherche a été rédigé dans le système d'information archivistique des Archives nationales. Il est en Français.

Il est conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD (version 2002) aux Archives nationales.

INTRODUCTION

Référence

20020495/1-20020495/25

Niveau de description

fonds

Intitulé

Justice ; Direction des affaires civiles et du sceau

Date(s) extrême(s)

1840-1964

Nom du producteur

- [Direction des affaires civiles et du sceau](#)

Localisation physique

Pierrefitte

DESCRIPTION

Présentation du contenu

INTRODUCTION

Conditions de versement

Ces dossiers proviennent d'un fonds de 200 mètres linéaires récupéré en vrac et provenant des différents bureaux de la direction des Affaires civiles et du Sceau pour une période s'étalant du Second Empire à 1970 (avec quelques dossiers antérieurs). Ce fonds a déjà fait l'objet d'un premier travail de tri très important effectué par Anne-Marie Rochon, alors chargée d'études documentaires au service des Archives du ministère de la Justice, qui a ventilé les dossiers suivant leur provenance par bureau Premier bureau : administration judiciaire et législation générale (administration de la justice civile, contrôle de l'état-civil ; organisation judiciaire de la France métropolitaine, réformes judiciaires, personnels judiciaires, statistiques, fonctionnement des cours et tribunaux ; Algérie et autres colonies ; législation générale ; législation exceptionnelle de guerre, dommages de guerre, séquestres, contrôle de l'administration provisoire des biens israélites ; Alsace-Lorraine, organisation judiciaire, législation spécifique) ; Deuxième bureau : notariat et officiers ministériels ; Troisième bureau : Sceau de France (titres nobiliaires, dispenses pour mariage, naturalisations, changements de nom, dispenses pour adoption) ; Service de la législation étrangère ; Bureau supérieur d'assistance judiciaire. et grande attribution et a produit un premier répertoire sommaire (avec une cotation provisoire en " FA ") d'emblée accessible et exploitable par les chercheurs.

Il s'agit essentiellement de dossiers de principe reflétant l'activité des bureaux de la direction : dossiers de législation et de réglementation, rapports envoyés par les procureurs généraux, cas d'espèce, statistiques, documentation envoyée par les autres institutions, les professions, les chambres de commerce, les élus, les particuliers (pétitions, correspondances).

Trois grandes attributions sont concernées Pour en savoir plus : La direction des Affaires civiles et du Sceau : de la correspondance avec les tribunaux à la préparation des lois et décrets, par Françoise Banat-Berger, dans L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939). Paris, Honoré Champion éditeur, 1998. :

- l'organisation judiciaire avec les innombrables projets de réforme de la carte judiciaire jalonnant tout le 19^{ème} siècle jusqu'à la réforme Poincaré de 1926, les projets de l'immédiate après-guerre (1945) débouchant sur la réforme de 1958, projets s'appuyant sur la production de nombreuses statistiques ; l'administration de l'état-civil ; l'élaboration de la législation dans tous les domaines couverts par le droit civil, le droit commercial, le droit immobilier (législation sur

les loyers), le droit du travail, le droit social, qui traduit l'émergence à partir de la Troisième République triomphante de cette mission faisant peu à peu du ministère de la Justice le ministère de la Loi. Ces attributions ne concernent pas uniquement la métropole mais également les colonies et, notamment, l'Algérie ;

- la réglementation concernant la tutelle de la Chancellerie sur les professions judiciaires et juridiques : évolution du statut des professions (à signaler la préparation de la loi sur les avocats juifs de 1941), enquêtes, évolution des tarifs, formation, problèmes disciplinaires, états statistiques, etc.

- les attributions autour du Sceau : réglementation et cas d'espèce concernant les titres nobiliaires mais surtout les naturalisations et la nationalité, les changements de noms, les dispenses pour mariage, les dispenses en matière d'adoption.

Outre ces trois parties principales, sont conservés des dossiers provenant de bureaux ou de services provisoires ou rattachés provisoirement à la direction : bureau des lois de guerre (législation exceptionnelle de guerre, liquidation des séquestres de guerre pour la première et seconde guerres mondiales) ; bureau Alsace-Lorraine ; bureau supérieur d'assistance judiciaire (dossiers de principe, dossiers nominatifs) ; service de législation étrangère (textes préparatoires aux conventions et traités internationaux).

La richesse de ce fonds permet de comprendre les lacunes des sous-séries BB du centre historique des Archives nationales, en ce qui concerne les dossiers de principe d'affaires civiles. Il s'agit ici d'une source dont la dimension nationale et la nature des dossiers permettront une exploitation peut-être plus aisée que celle des fonds civils versés par les tribunaux civils dans les archives départementales. La justice civile est en effet encore très peu exploitée malgré les travaux pionniers de Bernard Schnapper, de Frédéric Chauvaud ou de Jean-Claude Farcy.

Des sources complémentaires se retrouvent dans de nombreux versements ultérieurs de la direction des Affaires civiles et du Sceau, de la direction des Services judiciaires Dont la création remonte à 1964 et qui reprend certaines des attributions de la direction des Affaires civiles et du Sceau, notamment celles concernant l'organisation judiciaire. , voire dans les dossiers législatifs de la direction des Affaires criminelles et des Grâces Voir le guide de recherche Les archives contemporaines de l'administration centrale de la Justice. Ministère de la Justice, 1997 (diff. Documentation française). .

Ce premier travail de " débroussaillage " est actuellement repris par un traitement plus fin, avec la production de répertoires numériques détaillés correspondant à un ensemble cohérent de dossiers provenant d'un des bureaux de la direction. C'est un de ces répertoires qui est présenté ici.

Bureau producteur

Il s'agit du premier bureau de la direction des Affaires civiles et du Sceau, celui de l'administration judiciaire et de la législation, chargé de la correspondance générale, de l'état-civil, de l'organisation judiciaire civile et des tribunaux de commerce et, à partir de 1884, de la préparation des projets de lois et décrets relatifs aux affaires civiles.

L'intitulé des bureaux et les attributions étant assez mouvantes durant toute la période concernée, on se reportera pour plus de détails à l'historique de la direction des Affaires civiles dans le guide sur les archives contemporaines de la Justice.

Présentation et traitement du fonds

Le fonds traité ici concerne :

d'une part, la législation civile et l'organisation judiciaire de l'Algérie durant toute la période coloniale de 1840 à 1964.

d'autre part, la législation civile et l'organisation judiciaire des autres colonies et régions sous influence française de 1846 à 1958.

Ont été éliminés les doubles (soit environ 2 ml).

Fonds complémentaires

I- Algérie

Il convient de consulter également d'autres parties du fonds ancien de la direction civile renfermant des dossiers relatifs à l'Algérie (en cours de traitement) : premier bureau (état-civil, juifs d'Algérie, statistiques des cours et tribunaux, tribunaux de commerce) ; bureau des professions juridiques et judiciaires (officiers publics et ministériels, agents d'affaires, avocats, avoués, commissaires-priseurs, conseillers prud'hommes, greffiers, commis-greffiers, huissiers, notaires, traducteurs-interprètes) ; bureau supérieur d'assistance judiciaire.

Autres versements :

- 19950395, art 5 (D 2719) : 98 SL, 99 SL : organisation judiciaire, années 1942 à 1944.
- 19950167, art 1 à 13 (C 1400 à C 1412), organisation judiciaire de l'Algérie, années 1845 à 1955.

Voir aussi aux Archives nationales, centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, la série F80 Algérie, notamment les cotes :

- F80 1604 à 1624, justice, années 1832 à 1870,
- F80 1722 à 1730, justice-police-presse, années 1830 à 1907.

II- Autres colonies

- Maroc :

19950167, art. 17 (C1416), organisation judiciaire, magistrats et professions judiciaires et juridiques, années 1845 à 1952.

19950236, art. 4 (C 3609), législation, procédure, conditions des personnes, années 1922 à 1979.

19950407, art. 411 (C 4444), interprètes-traducteurs, années 1924-1953, 1957-1976.

19950407, art. 439 (C 4884), professions judiciaires et juridiques, années 1840 à 1842, 1922 à 1970.

- Tunisie :

19950167, art. 14-15 (C 1413 et C 1414), organisation judiciaire, magistrats et professions judiciaires et juridiques, années 1845 à 1952.

20030151 (B 20263-B 20278), magistrats, années 1894 à 1962.

19950406, art. 1-3 (B 20210-B 20212), fonctionnaires, années 1901 à 1958.

19950407, art. 1 (B 20213), fonctionnaires, années 1901 à 1958.

19950407, art. 411 (C 4444), interprètes-traducteurs, années 1924-1953, 1957-1976.

19950407, art. 440-441 (C 4885-C 4886), professions judiciaires et juridiques, années 1946 à 1965.

19990357, art.1-19 (C 21237-C 21255), huissiers, années 1895 à 1957.

20000151 (C 21256-C21257), experts, années 1897 à 1955.

20000318 (C 21258), avocats et avoués, années 1890 à 1956.

20000319 (C 21259), syndicats, années 1833 à 1932.

19990398, art. 1-2 (C 21260-C 21261), interprètes judiciaires, années 1885 à 1949.

19990394, art. 1 (C 21262), commissaires-priseurs, années 1886 à 1957.

- Égypte :

19950167, art. 17 (C 1416), organisation judiciaire, magistrats et professions judiciaires et juridiques, années 1845 à 1952.

- États du Levant :

19940514, art. 1-5 (B 756 à B 760), magistrats, années 1924 à 1945.

- Afrique équatoriale et occidentale française :

19950407, art. 434 (C 4879), professions judiciaires et juridiques, années 1896 à 1962.

19960097, art. 25-28 (C 4735 à C 4738), organisation judiciaire, années 1939, 1945 à 1958.

- Côte française des Somalis :

19950389, art. 8-9 (B 4962-B 4963), statut et organisation judiciaire de Djibouti, années 1909 à 1979.

- Asie :

19950407, art. 439 (C 4884), professions judiciaires et juridiques, années 1840 à 1842, 1922 à 1970.

- DOM-TOM :

19850211, art. 45, organisation judiciaire, années 1928 à 1962.

19950407, art. 435-438 (C 4880 à C 4883), professions judiciaires et juridiques, années 1870 à 1979.

- Océanie :

19950389, art. 8-9 (B 4962-B 4963), statut et organisation judiciaire des Nouvelles-Hébrides, années 1909 à 1979.

Voir aussi aux Archives nationales, centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence, les dossiers de la série M concernant les tribunaux judiciaires d'Afrique Occidentale Française entre 1819 et 1920.

M 1 à 12 : justice au Sénégal (1819-1895).

M 13 à 15 : organisation judiciaire de l'AOF (1895-1914).

M 16 à 78 : justice européenne (1898-1921).

M 79 à 240 : justice indigène (1900-1920).

M 241 à 247 : tribunaux musulmans (1890-1919).

LA JUSTICE EN ALGERIE

La justice française

On peut schématiquement distinguer dans l'implantation en Algérie de la justice française trois périodes :

- une période de tâtonnement : 1830-1841
- une période d'autonomie : 1841-1870
- une période d'assimilation de plus en plus poussée : 1870-1962

La période de tâtonnement : 1830-1841

1) Un arrêté du 9 septembre 1830 crée à Alger un tribunal composé de juges français, à compétence civile et criminelle ; lorsqu'il juge musulmans ou israélites on lui adjoint des juges musulmans ou israélites.

2) On en revient très vite au principe de la personnalité des juridictions corrélatif à la personnalité des lois : un arrêté du 22 octobre 1830 crée une *cour de justice* pour connaître des litiges civils ou commerciaux dans lesquels un français est intéressé ; cette cour instruit aussi les procès criminels des Français, envoyés ensuite en France pour être jugés. Les délits correctionnels des infractions de simple police sont jugés par un *tribunal de police* composé d'un commissaire de police et de deux assesseurs français. Les causes entre juifs sont jugées devant un *tribunal rabbinique* (composé de trois rabbins).

3) L'ordonnance d'août 1834 jette les premiers jalons de l'organisation définitive sur la base de l'assimilation en respectant la personnalité des juridictions. Pour juger les procès civils, pénaux et commerciaux entre français, on crée trois juridictions de type français hiérarchisées, sur le principe du double degré de juridiction :

- trois *tribunaux de première instance* à Alger, Bône, Oran avec un juge unique à la fois juge de paix et de police.
- un *tribunal de commerce* à Alger composé de sept notables nommés pour un an par le gouvernement.
- un *tribunal supérieur* qui connaît des appels des tribunaux de première instance et de commerce : tribunal collégial avec un président, trois juges, un procureur, substitut, tous citoyens français.

Les procès civils, commerciaux, pénaux entre musulmans restent de la compétence des cadis. Mais désormais ces cadis sont nommés par les autorités françaises et leurs jugements portés devant un tribunal supérieur. On maintient les *tribunaux rabbiniques*, avec appel devant le tribunal supérieur.

On semble donc s'orienter vers le principe de la personnalité des juridictions en première instance, mais corrigé par l'unité de juridiction en appel.

La période d'autonomie : 1841-1870

Trois ordonnances du 28 février 1841, 26 septembre 1842 et 10 avril 1843 marquent le début d'une période nouvelle qui durera jusqu'à l'avènement du régime civil en 1871.

En matière civile, sont instaurés les mêmes tribunaux de droit commun à compétence générale qu'en France, à savoir :

- l'ordonnance du 28 février 1841 érige le tribunal supérieur en *cour d'appel*.
- l'ordonnance du 26 septembre 1842 crée cinq juges uniques ayant même compétence qu'en France et les *tribunaux de première instance* existant à juge unique deviennent des tribunaux collégiaux comme en France.
- l'ordonnance du 10 avril 1843 déclare le code de procédure civile applicable à l'Algérie et crée les notaires et les huissiers. On maintient les *tribunaux de commerce*.

Sur le plan pénal, les contraventions sont jugées par le *tribunal de simple police* (juge de paix au civil), les délits par le *tribunal correctionnel* (tribunal civil de première instance) ; mais les crimes sont jugés par quatre *cours d'assises*, formées uniquement de juges professionnels, sans jury ; ces cours n'ont pas pour ressort le département, mais un ressort fixé par décret ; ces juridictions seront par arrêté du 18 août 1848 placées directement sous l'autorité du ministre de la Justice.

Toutefois cette organisation garde des traits particuliers jusqu'en 1871 :

- absence de jury dans les cours d'assises ; existence depuis l'ordonnance du 19 août 1854 du juge de paix à compétence étendue ; ce juge, qui aura des attributions beaucoup plus larges que son homologue français, restera jusqu'en 1960 un

des rouages essentiels et spécifiques de la justice algérienne.

- outre les auxiliaires de justice de type métropolitain (notaires et huissiers qui ont un statut spécifique), une ordonnance du 26 décembre 1842 crée des auxiliaires propres à l'Algérie (interprètes judiciaires, curateurs aux successions vacantes).

Depuis l'ordonnance d'août 1934, il existe également des défenseurs qui cumulent les fonctions d'avocats et d'avoués. Parallèlement à cette hiérarchie des juridictions françaises, sera créée une hiérarchie des juridictions musulmanes relativement autonomes.

La période d'assimilation : 1870-1962

A compter de 1870, l'organisation judiciaire algérienne est de plus en plus calquée sur celle de la France :

- de 1870 à 1882 sont créées des *cours d'assises avec jury*, des *tribunaux de prud'hommes*, ainsi que la séparation de la plaidoirie de la postulation par la création de charges d'avoués et de cabinet d'avocats

- d'août 1935 à décembre 1951, réformes des *cours d'assises*, des *tribunaux de commerce*, création des *juridictions pénales pour mineurs* (1935)

- de 1955 à 1956, introduction dans les tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes, composés de magistrats élus d'une représentation proportionnelle des deux populations ; création de la cour d'appel d'Oran et Constantine ; refonte du code de procédure pénale et extension à l'Algérie de l'ordonnance du 22 décembre 1958 par décret du 19 février 1960.

La réduction progressive de la justice musulmane

Les autorités françaises à compter de 1841 confient aux tribunaux français et aux administrateurs civils et militaires le soin de réprimer contraventions, délits et crimes définis par la loi pénale française et par des textes spéciaux à l'Algérie. En revanche, elles maintiennent en matière civile des juridictions musulmanes, mais organisées de façon différente avant et après 1870 selon les principes d'autonomie qui animent la politique du Second Empire, puis selon la tradition assimilationniste de la Troisième République.

Le maintien d'une justice civile musulmane

Procédure et droit musulman, juridiction du *cadi* vont être maintenues parce que les autorités françaises les considèrent comme étroitement liés à la religion musulmane qu'elles ont promis de respecter par la Convention du 15 septembre 1830.

L'ordonnance du 26 septembre 1842 limite les attributions du *cadi* et fait de lui une juridiction d'attribution. De plus ses jugements peuvent par voie d'appel être soumis à un tribunal français, la cour d'appel. Toutefois, de 1848 à 1870, la justice musulmane est relativement autonome tandis qu'à partir de 1870 est menée une politique systématique de démembrement quelque peu modérée en 1891-1892.

1) L'autonomie de la justice musulmane. 1848-1870

L'arrêté du 20 août 1848 rattache la justice européenne au ministre français de la Justice et place la justice musulmane sous l'autorité du ministre de la Guerre et donc du gouverneur général. Cette organisation nouvelle est mise sur pied en 1854, démantelée partiellement en 1859 puis reprise et confirmée en 1866.

L'Algérie est découpée en circonscriptions judiciaires avec chacune une *mahakma* composée d'un *cadi* et de deux *adels* : on crée 326 *mahakmas*. Les *cadis* nommés par le gouverneur, appointés par vacations pour accomplir leur tâche de juges notaires, jugent sans frais les affaires civiles et commerciales. Des *oukils* ou défenseurs peuvent seuls représenter les parties.

Pour les affaires importantes, appel peut être fait devant des tribunaux collégiaux appelés *medjilés*, au nombre de 19, composés de 4 *muftis*, *cadis* ou *oulémas* et deux *adels*. Enfin est créé un conseil de jurisprudence musulmane.

Devant l'opposition des européens et des juges français, cette organisation est démembrée par plusieurs textes :

- par le décret du 31 décembre 1859 la surveillance des *cadis* est remise aux procureurs généraux. L'appel des jugements des *cadis* est porté devant les tribunaux français et les *medjilés* n'ont plus qu'un rôle consultatif. On organise l'option de juridiction (les musulmans peuvent porter leurs litiges devant les tribunaux français). Le nombre des *mahakmas* est réduit de 326 à 260.

- par le décret du 13 décembre 1866 le justiciable musulman peut opter pour la *mahakma* ou la *justice de paix*, être jugé selon la loi musulmane et les décisions peuvent être soumises à des *medjilés* consultatifs. L'appel peut être porté

devant les *tribunaux de première instance* ou *cours d'appels* composés de chambres spéciales mixtes. L'organisation établie en 1866 est étendue aux régions hors du Tell et de la Kabylie.

- la chute de l'Empire ramène la politique et la volonté d'assimilation. Par un décret du 24 septembre 1870, les jurys d'assises sont composés uniquement d'Européens.

2) La subordination de la justice musulmane. 1871-1962

La réduction de la compétence et du nombre de juridictions musulmanes est réalisée en deux étapes, 1873 puis 1886 et 1889.

La loi Warnier a pour but de faire prédominer la loi française en matière immobilière de façon à favoriser la colonisation et aussi à éliminer les cadis au profit des avoués et notaires européens.

Un décret du 11 novembre 1875 supprime le conseil supérieur de droit musulman. Les décrets de 1886 et 1889 ne font aucune allusion aux *medjilès* qui disparaissent de fait.

On supprime nombre de *mahakmas* et le décret du 29 août 1874 institue comme seul juge unique en Kabylie le juge de paix en remplacement des *djemmas* et des cadis.

Un décret du 25 mai 1892 redonne quelque importance à la juridiction des cadis en accordant au gouverneur général la possibilité de les autoriser à se transporter sur les marchés de localités déterminées en *audiences foraines* pour y juger des contestations mobilières et personnelles. De même en créant la *chambre de révision musulmane* à la cour d'appel d'Alger et en instituant un pourvoi en cassation, ce décret achève l'organisation de la justice civile musulmane, telle qu'elle restera jusqu'en 1962, les lois de 1926, les ordonnances du 23 novembre 1944 n'apportant que des retouches de détails alors que sans cesse les notables musulmans réclameront l'élargissement des compétences du cadi.

La justice répressive musulmane

Cette justice répressive spéciale tient au fait que dès 1844, des pouvoirs disciplinaires sont confiés aux autorités administratives, civiles et militaires pour réprimer des infractions spéciales aux musulmans, ni prévues, ni réprimées par la loi française.

Elle est symbolisée par la création en 1902 de juridictions répressives spéciales parallèles aux juridictions pénales ordinaires, pour réprimer crimes et délits prévus par la loi pénale française, lorsqu'ils ont été commis par des musulmans.

1) La répression administrative

Pendant la conquête, le commandement militaire est investi dès 1834 de pouvoirs discrétionnaires ; en 1844, une circulaire de Bugeaud édicte un règlement codifiant les infractions passibles de prison ou d'internement et tarifant les amendes. Les *bureaux arabes civils* départementaux et les *bureaux arabes militaires* reçoivent des pouvoirs disciplinaires. Ces pouvoirs sont confiés en 1860 à des commissions disciplinaires en territoires militaires et supprimés en 1868 dans le territoire civil avec la suppression des bureaux arabes départementaux.

Le soulèvement de la Kabylie provoque en 1874 la décision de réglementer les infractions spéciales, non punies par les lois pénales françaises. La loi de 1881 confie aux *administrateurs de communes mixtes* le soin de les réprimer. Ces pouvoirs leur sont retirés en 1927, mais ces infractions spéciales demeurent, jusqu'à l'ordonnance du 7 mars 1944, réprimées par les juges de paix.

a) le gouverneur général, juge répressif

En vertu de l'ordonnance du 22 juillet 1834, du décret du 10 décembre 1860, du décret du 26 août 1881, il exerce en Algérie les pouvoirs de haute police. Ce pouvoir de prononcer des peines exceptionnelles, supprimé par l'ordonnance du 7 mars 1944, lui est rendu par la loi du 3 avril 1955 et le décret du 17 mars 1956 pris dans le cadre de la loi sur les pouvoirs spéciaux : internement devenu mise en surveillance spéciale, amende, séquestre.

b) les administrateurs de communes mixtes, juges répressifs

L'extension du territoire civil de 1870 à 1880 amène le législateur français à codifier le régime de l'indigénat (loi du 28 juin 1881). Ces pouvoirs répressifs sont maintenus jusqu'en décembre 1927.

2) Les juridictions répressives

a) les tribunaux répressifs. 1902-1931

Ils sont institués par décret de mars 1902 et août 1903 et la loi du 31 mars 1904 et composés d'un juge de paix, de deux

juges assesseurs nommés par le gouverneur général. Ce tribunal, un par canton, juge les musulmans algériens mais aussi étrangers. A l'occasion du Centenaire et sous la pression de l'opinion musulmane, un décret de mai 1930 pose le principe de leur suppression. La réforme est appliquée en juillet 1931.

b) Les cours criminelles. 1902-1942 Une loi de 1902 crée des cours criminelles au chef-lieu d'arrondissement, soit 17 cours. Elles sont supprimées par la loi du 5 août 1942 qui réorganise les cours d'assises en y introduisant des assesseurs musulmans.

Source : *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale : 1830-1962*, Claude COLLOT. Paris, CNRS, 1987.

[Synthèse réalisée par Anne-Marie ROCHON, chargée d'études documentaires].

Plan de classement I - Algérie 1- Organisation politique et administrative 20020495 art. 1 2- Législation civile 20020495 art. 2-4 Droit des personnes en Algérie Colonisation, questions foncières Droit commercial Droit du travail 3- Organisation judiciaire 20020495 art. 5-13 Généralités Carte judiciaire Juridictions judiciaires Justice de paix Conseils de Prud'hommes Tribunaux de commerce Justice musulmane Inspection 4- Personnel judiciaire 20020495 art. 14-15 Fonctionnaires Magistrats Officiers publics et ministériels Personnel de justice musulmane Contentieux II - Autres colonies 1- Organisation politique, administrative et judiciaire des colonies 20020495 art. 16 Magistrature coloniale 2- Maroc 20020495 art. 17-18 Législation civile Organisation judiciaire Personnel judiciaire Affaires 3- Tunisie 20020495 art. 19-21 Situation politique, administrative et financière de la Régence Législation civile et commerciale Procédure Organisation judiciaire Généralités Carte judiciaire Juridictions judiciaires Justice de paix Juridictions spécialisées Personnel judiciaire Affaires 4- Égypte 20020495 art. 21 (suite)-22 5- États du Levant 20020495 art. 22 (suite) 6- Océanie 20020495 art. 23 7- Asie 20020495 art. 23 (suite)-24 Comptoirs français de l'Inde Péninsule indochinoise Généralités Cochinchine Cambodge Tonkin et Annam 8- Afrique 20020495 art. 24 (suite)-25 Côte des Somalis Madagascar Afrique Occidentale Française Afrique Équatoriale française Cameroun 9- Départements d'Outre-mer 20020495 art. 25 (suite) Généralités Ile de la Réunion Guyane Guadeloupe Martinique Saint Pierre et Miquelon

Sommaire Art 1-15 : Législation civile et organisation judiciaire de l'Algérie durant toute la période coloniale de 1840-1964 : Organisation politique et administrative, législation civile, organisation judiciaire, personnel judiciaire. Art 16-25 : Législation civile et organisation judiciaire des autres colonies et régions sous influence française de 1946-1958 : Organisation politique, administrative et judiciaire des colonies, Maroc, Tunisie, Egypte, états du levant, Océanie, Asie, Afrique, départements d'Outre-mer

TERMES D'INDEXATION

départements et collectivités d'outre-mer; département d'outre-mer; personnel; organisation judiciaire; droit civil; colonie; tunisie; syrie; océanie; maroc; liban; egypte; asie; algérie; afrique; organisation administrative; législation

Répertoire (20020495/1-20020495/25)

20020495/1-20020495/15

ALGERIE

20020495/1

Organisation politique et administrative

- Projet de loi organique sur le gouvernement et l'administration de l'Algérie. 1850
- Projet de sénatus-consulte organique de l'Algérie. 1852
- Commission instituée par décision impériale du 5 mai 1869 pour étudier les questions qui se rattachent à la constitution et à l'organisation administrative et politique de l'Algérie : rapport. Avril 1870
- Commission instituée en 1869 pour la préparation d'un projet de constitution en Algérie : procès-verbaux de réunions. 1869-1870
- Ministère de la Guerre, commission de législation sur l'Algérie : procès-verbaux de séances, correspondance, notes, rapports. 1848-1849
- Projets de lois sur l'administration générale et le gouvernement de l'Algérie. 1847-1848
- Régime législatif de l'Algérie : notes. 1947-1960
- Organisation des cultes : textes législatifs, notes. 1830-1848
- Situation de la presse : note. Vers 1848
- Situation morale, politique et judiciaire : rapport du Procureur général d'Alger. 1859
- Extension du territoire civil, notification des arrêtés relatifs à la deuxième série de rattachements. 1880
- Nécessité de compléter le décret spécial RÉGNIER du 30 mars 1935 pour toutes atteintes raciales troublant la paix publique en Algérie : note. 1935-1938

20020495/2-20020495/4

Législation civile

20020495/2

Code civil, projet de loi.

1848

Procédure de conciliation en matière d'appel musulman, décret du 28 décembre 1927 modifiant l'article 43 du décret du 17 avril 1889.

1926-1927

Loi du 13 mars 1922 modifiant les délais d'ajournement, application en Algérie.

1923

20020495/2-20020495/3

Droit des personnes en Algérie

20020495/2

Indigènes israélites et musulmans, projet de décret.

1848

Etat civil des indigènes musulmans, application de la loi du 23 mars 1882 et du règlement d'administration publique du 13 mars 1883 : instructions, rapports des commissions centrales, statistiques.

1885-1891

Accès des indigènes musulmans algériens aux droits civils et politiques : rapports, proposition de loi, projet de décret.

1918

Etat civil des indigènes en Algérie, application de la loi du 7 février 1924.

1926

Règlement des conflits entre la loi française et le statut des indigènes en matière de droit de la personne, projet de loi.

1928

20020495/3

Amélioration de la condition de la femme kabyle, fiançailles, mariage, statut familial : rapports des administrateurs, travaux de la commission, projets de textes.

1922-1931

Interprétation du décret CREMIEUX sur la citoyenneté française des israélites d'Algérie : pourvois en cassation contre le jugement rendu en matière électorale par

le juge de paix de Sidi-Bel-Abbès, rapports, motions, arrêt de la Cour de cassation, correspondance du président de la Fédération culturelle israélite du département d'Oran au ministre de la Justice.

1938-1939

20020495/3-20020495/4

Colonisation, questions foncières

20020495/3

Concessions de terres.

1847

Propriété foncière indigène, projet de décret déclarant insaisissable les terres partagées suivant le senatus consulte du 22 avril 1863.

1863-1866

Régime hypothécaire en Algérie, article de monsieur ROBINET de CLÉRY, procureur impérial à Oran, paru dans la Revue critique de législation et de jurisprudence, tome XXX, avril 1867.

1867

Questions de droit relatives à la propriété foncière des indigènes, application de la loi du 26 juillet 1873 et de la loi du 9 août 1873.

1873

Propriété foncière en Algérie, dossier d'affaires.

1874-1912

Propriété foncière en Algérie, régime des terres [à signaler les procès-verbaux des séances de la commission chargée de réviser le projet de loi sur l'immatriculation de la propriété foncière en Algérie] (1907) ; proposition de loi sur la naturalisation progressive des sols (1912).

1907, 1912

"Terrains Arch", propriété collective des indigènes ; pourvoi en cassation dans l'intérêt de la loi.

1919

Propriété foncière en Algérie, projet de règlement d'administration publique en extension de la loi du 4 août 1926 modifiant la loi du 16 février 1897.

1927-1928

Preuve et recouvrement en justice des prêts consentis par les caisses de crédit agricole mutuel à leurs sociétaires indigènes, projet de loi.

1929-1930

Transcriptions hypothécaires obligatoires des terres non francisées en Algérie.

1938-1939

Opportunité d'une extension à l'Algérie des dispositions de l'ordonnance du 3 mai 1945 validant et modifiant la loi du 4 septembre 1943 relative à la stabilisation des baux à ferme : correspondance.

1947

20020495/4

Loi du 1er septembre 1948 sur les loyers, application à l'Algérie.

1949-1950

20020495/4

Droit commercial

Loi du 2 juillet 1919 relative à l'institution du règlement transactionnel pour cause générale de guerre entre les commerçants et leurs créanciers (décret du 17 février 1921), application à l'Algérie.

1921

Droit du travail

Code du travail, application en Algérie.

1914-1924

Accidents du travail en Algérie, loi du 25 septembre 1919.

1911-1919

Extension à l'Algérie des lois des 25 février 1927, 23 mars et 18 avril 1931 portant modification des lois ouvrières, projet de décret.

1933

Projets de création en Algérie de compagnies et de camps de travail : notes, correspondance, projet de décret.

1940

20020495/5-20020495/13

Organisation judiciaire de l'Algérie.

20020495/5

Généralités

Organisation judiciaire de l'Algérie : projets de textes, notes.

1842-1876

Ministère de la Guerre, projet d'attribution exclusive au ministère de la Justice de l'administration de ses services en Algérie : note.

	1847
Organisation judiciaire, projets de réformes.	1848-1870
Territoire du Sud, organisation de la Justice.	1851, 1903-1905
Organisation judiciaire de l'Algérie, état des besoins.	1860
Organisation judiciaire, décret du 10 août 1875.	1875
Administration de la justice en Algérie, état des réformes et des progrès réalisés.	1905-1922
Organisation judiciaire, questions de principe diverses relatives aux personnels et au fonctionnement des cours et tribunaux.	1943-1956
Etat des questions algériennes, rapports de synthèse concernant l'organisation judiciaire et les effectifs des juridictions, les textes statutaires, les juridictions musulmanes.	1949-1957
Rapports d'ensemble sur la réorganisation des tribunaux : notes, statistiques.	1955-1956
20020495/6-20020495/8	
Carte judiciaire	
20020495/6	
Circonscriptions judiciaires : cartes.	1847-1897
Carte judiciaire de l'Algérie : carte.	1909
Carte judiciaire musulmane, justice musulmane concernant les mozabites, projet de création de mahakmas ibadites (décret du 29 décembre 1890).	1889-1890
20020495/7	
Carte judiciaire musulmane, création, suppression, rattachement des mahakmas et cartes judiciaires.	1892-1958

20020495/8

Carte judiciaire musulmane, rattachement de douars.

1919-1926

Territoire civil, modifications introduites dans les circonscriptions administratives de l'Algérie.

1879-1888

20020495/8

Juridictions judiciaires

Organisation des tribunaux de première instance de Sétif et de Constantine.

1849-1881

Projet de création d'une chambre de mise en accusation à la Cour impériale d'Alger : projet de décret, rapport.

1858

Juridiction compétente en matière de crimes et délits commis par les sujets algériens en Orient et dans les Etats Barbaresques, application en Algérie de la loi du 26 mai 1836 : projet de décret.

1860

Création d'un second cabinet d'instruction au tribunal d'instance de Mascara.

1921

Fonctionnement des cours d'assises en Algérie, projet de réforme.

1922

Extension de la compétence en matière musulmane de la Cour d'appel d'Alger.

1927-1932

Classement des tribunaux d'Algérie.

1931

Organisation des cours d'assises et du jury criminel, projet de loi.

1935

20020495/8-20020495/11

Justice de paix

20020495/8

Créations, transferts, suppressions.

1849-1890

Création d'une justice de paix dans le canton de Batna.

1905-1910

Créations, transferts, suppressions.

1910-1914

20020495/9

Créations, transferts, suppressions.

1919-1925

Créations, transferts, suppressions.

1947-1954

Audiences foraines, créations, suppressions.

1899-1915, 1920-1934

20020495/10

Réorganisation des justices de paix d'Algérie, application de la loi du 7 août 1955 : statistiques.

1952-1954, 1953-1956

Statut des juges de paix en Algérie, projets de réformes, difficultés d'application.

1904-1923

Compétence des juges de paix, loi du 31 juillet 1913 (1904-1913), loi du 1er janvier 1926 et décret du 5 novembre 1926 (1926-1927) proposition de loi (1948).

1904-1948

Justices de paix, limite d'âge, modifications des décrets du 6 avril 1877, du 27 mai 1882 et du 29 février 1924.

1873-1924

Juges suppléants rétribués, créations, suppressions, modifications : législation, correspondance, rapports.

1858-1889

20020495/11

Juges suppléants rétribués, créations, suppressions, modifications : législation, correspondance, rapports.

1910-1917

Juges suppléants rétribués, créations, suppressions, modifications : législation, correspondance, rapports.

1920

Juges suppléants rétribués, créations, suppressions, modifications : législation, correspondance, rapports.

1947

Juges suppléants rétribués, créations, suppressions, modifications : législation, correspondance, rapports.

1956

Création de postes de commis-greffiers dans les justices de paix.

1950-1952

Justices de paix militaires, créations, projets de création.

1880-1911

20020495/11

Conseils de Prud'hommes

Prud'hommes, application à l'Algérie des lois du 15 juillet 1905 et du 27 mars 1907.

1905-1907

Prud'hommes de Mascara, règlement intérieur, élections.

1907-1912

Prud'hommes de Bougie, règlement intérieur.

1913

20020495/12

Tribunaux de commerce

Tribunaux de commerce, application de la loi du 8 décembre 1883.

1883-1910

Élection des chambres de commerce, application à l'Algérie de la loi du 19 février 1908.

1926-1928

Modification du régime électoral consulaire en Algérie, projet de loi.

1933-1935

Election des membres des tribunaux de commerce et des membres des chambres de commerce, décret du 12 septembre 1935 : notes, textes.

1935

Tribunal de commerce d'Alger, organisation, effectifs.

1849-1922

Tribunal de commerce de Constantine, organisation, effectifs.	1859-1933
Tribunal de commerce d'Oran, organisation, effectifs.	1921-1931
Création de tribunaux consulaires mixtes à Bougie et Mostaganem.	1921-1922

20020495/12-20020495/13

Justice musulmane

20020495/12

Organisation de la justice musulmane : notes.	1866-1932
Désignation des magistrats français appelés à faire partie de la chambre des appels entre musulmans pendant l'année judiciaire 1867-1868, exécution du décret du 13 septembre 1866 et questions diverses.	1867-1868
Organisation de la justice musulmane, décret du 17 avril 1889 : textes.	1889
Justice musulmane : rapport, statistiques, pétition des indigènes musulmans pour la révision du décret du 17 avril 1889, décret du 25 mai 1892.	1891-1892

20020495/13

Justice musulmane, tarifs : décret du 21 décembre 1929 (1921-1930), décret du 15 juin 1930 (1927-1930).	1921-1930
Suppression des tribunaux répressifs indigènes, application du décret du 1er mai 1930.	1929-1931
Commission chargée de l'étude des questions relatives à la réforme de la justice en matière musulmane en Algérie : rapports.	1944
Projets d'ordonnances sur la justice musulmane et le statut des français musulmans.	1944
Organisation judiciaire en Kabylie, élaboration du décret du 29 août 1874 : rapports, notes, carte, projets de texte.	

1873-1877

Organisation judiciaire en Kabylie, projets de modification du décret du 29 août 1874, élaboration des décrets du 13 décembre 1879 et du 12 décembre 1908.

1877-1908

Organisation judiciaire en Kabylie, projets de modification du décret du 29 août 1874 (élaboration du décret du 12 août 1922).

1919-1922

Frais de transport des magistrats, greffiers et interprètes des justices de paix et des tribunaux de première instance kabyles, élaboration du décret du 1er octobre 1903.

1903

20020495/13

Inspection

Rapports d'inspection sur les juridictions d'Algérie.

1945-1952

20020495/14-20020495/15

Personnel judiciaire

20020495/14

Traitements des personnels des tribunaux d'Algérie.

1868

Fonctionnaires

Secrétaires de parquet des tribunaux français en Algérie : rapports, notes sur des créations d'emplois.

1840-1845

Nominations des secrétaires de parquet : note.

1890

Secrétaires de parquet d'Algérie, statut.

1936-1939

Comité technique paritaire et commission administrative paritaire des personnels judiciaires en Algérie.

1949-1951

Projet d'application de la loi du 19 octobre 1946 au personnel des services judiciaires.

1949-1957

Réforme des secrétariats des juridictions de la cour d'appel d'Alger : notes, projets de décret et d'arrêté.

1950-1953

Mesures particulières concernant les fonctionnaires en service en Algérie, projet de loi et de décrets sur les affectations, l'utilisation, les effectifs.

1956-1957

Magistrats

Inamovibilité des magistrats, application à l'Algérie des lois du 30 août 1883 et du 28 décembre 1921 : liste des magistrats déplacés, admis à la retraite, remplacés ou révoqués (1848-1869), jurisprudence (1885-1893), notes et rapports (1874-1921).

1848-1921

Règles relatives aux magistrats de la métropole en ce qui concerne la discipline, le déplacement, la mise à la retraite d'office et l'inamovibilité des juges, application aux magistrats de la cour d'appel d'Alger et des tribunaux de première instance d'Algérie : projet de loi.

1911-1913

Recrutement des magistrats : notes, rapport, projet de décret.

1859-1897

Accès des indigènes français d'Algérie aux concours et emplois de magistrats : notes, rapports.

1938

Recrutement dans la magistrature en Algérie : notes et rapports adressés aux membres du Conseil supérieur de la magistrature.

1957

Fixation des traitements des magistrats d'Algérie : rapport.

1859

Etat des réquisitions de passage gratuit délivrées par la Chancellerie et des autorisations accordées à des magistrats ou des officiers ministériels pour l'Algérie et la Tunisie.

1896-1898

Officiers publics et ministériels

Attributions du gouverneur général de l'Algérie concernant les professions judiciaires, décret du 31 décembre 1896.

1896-1901

Traitements des greffiers et commis-greffiers.

1935-1937

Officiers publics et ministériels ayant quitté leur poste en Algérie après l'indépendance sans régulariser leur situation : notes.

1963-1964

20020495/15

Personnel de justice musulmane

Indemnité de compensation allouée aux membres sans traitement de la justice musulmane, révision du taux.

1848

Cadis-notaires et suppléants en Kabylie, projet de réforme.

1907-1916

Recrutement du personnel de justice musulmane, décret du 31 juillet 1914.

1914

Obligation pour le personnel des mahakmas et des justices de paix, exception faite des cadis, d'effectuer des versements aux caisses de retraite, projet de décret.

1914-1919

Compétence des cadis : rapport.

1922

Création et suppressions de postes dans les mahakmas malékites et ibadites.

1948-1953

Recrutement d'adels et de bachadels des mahakmas malékites, décret n°51-916 du 10 juillet 1951, décret n°56-1210 du 26 novembre 1956.

1951-1956

Contentieux

Honoraires d'expertise trop élevés, perçus par les experts lors de l'acquisition par l'Etat d'immeubles au profit de l'armée à Alger.

1864-1865

Dossiers d'affaires transmises par le parquet du procureur général d'Algérie au garde des Sceaux, mettant en cause des fonctionnaires ou des magistrats.

1885-1886

Personnels judiciaires et officiers ministériels, plaintes et sanctions disciplinaires.

1894

Régime disciplinaire du personnel de justice musulmane.

1916-1918

Secrétaires de parquet d'Algérie, contentieux.

1925-1928

20020495/16-20020495/25

AUTRES COLONIES

20020495/16

Organisation politique, administrative et judiciaire des colonies

Organisation générale des colonies, proposition de loi : rapport du Sénat, projet de texte, notes.

1890

Application aux colonies de lois métropolitaines, projets de décrets : demandes d'avis, rapports, projets de texte, notes, correspondance.

1898-1932

Législation des colonies, requête du ministre des Colonies au ministre de la Justice : correspondance, note.

1911

Crédit foncier colonial, demande d'admission au bénéfice de l'art.46 de la loi du 24 juillet 1867 : demande d'avis du ministère des Colonies à la direction des Affaires civiles et du Sceau.

1921

Pouvoirs des gouverneurs quant à l'administration de la Justice, projet de décret : demandes d'avis, réponses, notes.

1927

Délais de pourvoi en cassation contre les décisions rendues en matière civile par les cours et tribunaux coloniaux, projets de décrets : correspondance.

1931

Protection des sites dans les territoires relevant du ministère des Colonies, projet de décret : demande d'avis, réponse, notes, projets de texte, rapports du Parlement.

1913-1937

Étude du régime fiscal des sociétés coloniales, travaux de la commission interministérielle chargée d'étudier les bases d'une réglementation précise : rapports, notes, correspondance.

1936-1939

Organisation judiciaire dans les colonies, projet d'ordonnance : textes, notes.

1945

Organisation judiciaire dans les colonies, vœu de la commission consultative des droits de l'Homme : correspondance, notes.

1950

Organisation judiciaire dans les colonies (A.O.F., A.E.F., Madagascar et Comores, établissements français de l'Inde, Cameroun, Saint-Pierre et Miquelon), projets de décrets : textes, notes.

1953

Création de nouvelles juridictions (A.O.F, A.E.F., Togo, Cameroun, Nouvelle-Calédonie, Océanie, Somalis, Madagascar et Comores) : avant-projets de décrets, notes.

1956

Magistrature coloniale

Recrutement, traitement, avancement et discipline des magistrats coloniaux, projets de loi : textes, notes.

1909-1921

Honorariat des magistrats coloniaux, consultation de la Chancellerie par le ministère des Colonies : notes.

1912

Statut de la magistrature coloniale, préparation du décret du 22 août 1928 : notes (1927-1928) ; projets de réforme du décret du 22 août 1928 : notes, textes (1929, 1936-1955).

1927-1955

Inspection de la magistrature coloniale, réorganisation : projet de décret, notes.

1938

Mise à disposition de l'administration centrale de la justice des magistrats coloniaux n'ayant pu rejoindre leur poste à cause de la guerre, projet de loi : textes, notes.

1943

Magistrats coloniaux, indemnités de fonction : projet de texte, notes.

1946-1947

Magistrats coloniaux, recrutement : projets de textes, notes.

1947-1951

Magistrats d'outre-mer, fixation des effectifs : notes.

1948

Proposition tendant à assurer aux juges de la France d'outre-mer " une connaissance approfondie du milieu humain des sociétés autochtones dans lesquelles ils sont appelés à servir ", Assemblée de l'Union française : texte de la proposition.

1 er décembre 1953

20020495/17-20020495/18

Maroc 1

1. Le traité de Fès établit le protectorat français au Maroc en 1912, sous le sultanat de Mulay Yusuf. Le général Lyautey, résident général de 1912 à 1925, entreprend la pacification du pays. Celui-ci devient indépendant en 1956.

20020495/17

Législation civile

État civil marocain, dépôt au ministère des Affaires étrangères : demande d'avis, texte du dahir du 4 septembre 1915.

1915-1917

Code des obligations et des contrats, projet de dahir modifiant celui du 12 août 1913 : correspondance, demandes d'avis, projets de textes.

1928

Procédure civile en matière de divorce, projet de dahir modifiant celui du 12 août 1913.

1931-1932

Organisation judiciaire

Organisation de la justice française au Maroc, avant-projets et étude.

1912-1931

Réforme de l'organisation judiciaire, travaux de la commission de réforme judiciaire : procès-verbaux de séance, correspondance, notes ; travaux de la commission chargée d'éventuelles modifications à apporter au dahir marocain de procédure civile : procès-verbaux de séances, notes, correspondance, tableaux statistiques.

1912-1923

Personnel judiciaire

Revendications des fonctionnaires de la justice française au Maroc : correspondance, cahier de revendications.

1920-1928

Recrutement et avancement des magistrats du Maroc, projets de décrets et décrets : correspondance, projets de textes.

1922-1927

Recrutement et avancement des juges de paix, projet de loi tendant à appliquer au Maroc les dispositions de la loi du 28 avril 1919 : notes, projets de textes, rapports parlementaires.

1924-1929

20020495/18

Affaires

Affaire C., procédure d'envoi en possession d'une succession à engager au nom de l'État français devant le tribunal mixte de Tanger : correspondance entre le ministre des Affaires étrangères et le garde des Sceaux.

1934

20020495/18-20020495/21

Tunisie 1

1. De 1859 à 1882, sous le règne du bey Muhammad al Saduq, de grosses dépenses sont engagées pour la modernisation du pays. La banqueroute et l'influence grandissante de l'Italie poussent alors la France à intervenir : en 1881 est signé le traité du Bardo qui établit le protectorat français sur la Tunisie. Le pays devient indépendant en 1956.

20020495/18

Situation politique, administrative et financière de la Régence

Situation politique, diplomatique et administrative à Tunis, rapports 1 :
correspondance, rapports, projets de lois.

1881-1883

1. A signaler : rapport CAMBON sur la situation à Tunis et les mesures à prendre (1881-1882) ; rapport confidentiel sur la tutelle diplomatique, politique et administrative de la Régence (1882) ; consultation sur l'étendue de la juridiction militaire française en Tunisie (1883).

Régime financier de la Régence, rapport de monsieur CAMBON, résident du gouvernement de la République française à Tunis.

1883

Législation civile et commerciale

Lois et règlements du gouvernement beylical, pouvoir donné au ministre résident de France de les approuver au nom du gouvernement de la République :
correspondance.

1884

État civil, organisation : rapport, correspondance, notes, texte officiel.

1885-1892

Statut personnel des Israélites tunisiens, rattachement à la juridiction française,
projet de décret beylical : correspondance, rapport, notes.

1909-1910

Contribution sur les bénéfiques de guerre, soumission à la commission supérieure d'appel de Paris, projet de modification du décret beylical du 20 septembre 1917 :
correspondance, rapport.

- Régime de la propriété foncière, projets de lois : notes, correspondance, projets de textes, rapports.
1885-1896
- Litiges immobiliers, compétence des juridictions françaises en la matière : notes, projet de décret.
1887-1897
- Organisation du crédit foncier et agricole en Tunisie, projets de décrets : correspondance, notes, projets de textes.
1897-1900
- Législation des faillites, propositions de réformes : rapport.
1888
- Usure, pratiques et solutions proposées : rapport.
1891
- Code des obligations et des contrats, application aux justiciables des tribunaux indigènes : décret du 15 décembre 1906.
1906
- Application de la législation, rapports des procureurs généraux du Parquet de Tunisie adressés au garde des Sceaux.
1888-1892
- Procédure
- Israélites tunisiens, transcription des actes et jugements en caractères hébraïques : correspondance, pétition.
1885
- Agents consulaires étrangers en Tunisie, immunité vis à vis des juridictions françaises : rapports du procureur général, notes.
1886-1904
- Tarif des frais de justice, projets de réforme : correspondance, projets de textes, rapports.
1887-1891
- Assistance judiciaire, projet de réforme : notes, correspondance, rapports du procureur de la République à Tunis, projet de décret et décret de 1904.
1902-1917
- Litiges entre Tunisiens, compétence des tribunaux français, statut des Tripolitains en Tunisie : correspondance.

1913-1914

20020495/19-20020495/21

Organisation judiciaire

20020495/19

Réforme de l'organisation judiciaire, projets de lois de messieurs CAMBON et PONTOIS : rapports, projets de textes.

1885

Organisation judiciaire française en Tunisie, état des lieux et réformes à introduire : notes, rapports, tableaux récapitulatifs.

1903-1914

Services judiciaires en Tunisie, autonomie vis à vis de la Cour d'Appel d'Alger : notes, correspondance.

1925-1926

Rattachement du caïdat de Teboursouk au canton du Kef, décret du 9 avril 1889 : rapport, texte officiel, correspondance, notes.

1888-1889

Rattachement du territoire de Djeradou à la circonscription judiciaire de Tunis : notes, correspondance, cartes, projet de texte.

1925-1926

Création d'une chambre à Tunis, d'un juge à Sousse, d'une justice de paix à Mahdia, projets de décrets : correspondance, notes.

1907-1914

Tribunal de première instance de Tunis, création d'une deuxième chambre et d'une deuxième justice de paix, projets ajournés : correspondance, tableaux récapitulatifs, rapport.

1885

Tribunal de première instance de Tunis, création d'une troisième chambre, projet de décret : notes, tableaux statistiques, correspondance, projet de texte.

1896-1897

Tribunal de première instance de Tunis, création d'une quatrième chambre, projet de décret : notes, correspondance, tableaux récapitulatifs.

1907-1913

Tribunal de première instance de Tunis, projet de loi de création d'une chambre commerciale mixte.

1922-1923

Tribunal de première instance de Tunis, projet de création d'une nouvelle chambre : question écrite et réponse.

1930

Tribunaux criminels, révision et augmentation de la liste des assesseurs français, projet de décret : notes, projet de texte, décret de 1907.

1906-1912

Tribunal criminel de Sousse, modification de la date d'ouverture des sessions d'assises : correspondance, notes.

1921

20020495/20

Cour d'appel de Tunis, projets de création et d'organisation : notes, rapports, correspondance projets de textes, tableaux récapitulatifs.

1887-1931

Justices de paix, projets de création et de suppression, rapports d'inspection : notes, correspondance, pétition, textes officiels, rapports, cartes.

1883-1900

Suppléants et commis-greffiers de justices de paix, créations de postes : notes, textes officiels, rapports, correspondance.

1884-1930

Audiences foraines, arrêtés de création : textes officiels, rapports, correspondance.

1885-1928

Rattachement du caïdat des Neffat au ressort de la justice de paix de Sfax, décret de 1891 : correspondance, rapport, carte.

1890-1891

Seconde justice de paix à Tunis, décret de création du 19 février 1891 : rapport, correspondance, cartes, texte officiel, tableaux récapitulatifs.

1890-1891

Justice de paix de Gafsa et Thala, création : notes, correspondance, projets de textes, tableaux récapitulatifs.

1894-1895

20020495/21

Justice de paix de Kairouan, décret de création du 1er juillet 1895 : cartes, notes, correspondance, texte officiel.

1895

Justice de paix provisoire de Maktar, projet de suppression et de rattachement à la justice de paix de Kef : notes, correspondance, projet de décret, rapports.
1914-1915

Justice de paix provisoire de Tozeur, suppression et rattachement à la circonscription de Gafsa : notes, correspondance, rapports, projets de textes.
1914-1917

Tribunal mixte de Tunis, projet de création d'une chambre temporaire : correspondance.
1896

Tribunal mixte immobilier, création de deux sièges de juges suppléants, projet de décret modifiant celui du 13 février 1908 : notes, correspondance, projet de texte, rapports.
1902-1914

Chambres de commerce, admission des anciens négociants dans les listes électorales : correspondance.
1923

Tribunal maritime de Bizerte, projet de création : correspondance, rapports, projet de texte.
1921-1928

Conseils de prud'hommes, projet de création : notes, rapport du Sénat, correspondance, projets de textes.
1930-1938

20020495/21

Personnel judiciaire

Assesseurs adjoints au tribunal de première instance de Tunis statuant en matière criminelle, décrets établissant leur nombre : rapports, projets de textes, textes officiels.
1883-1884

Bureau de l'assistance judiciaire établi à Tunis, nomination annuelle des défenseurs.
1884

Magistrature française en Tunisie, plaintes : rapports, correspondance.
1884-1886

Augmentation du personnel du tribunal de première instance de Tunis, projet de décret : correspondance, projet de texte, texte officiel, rapport, tableaux récapitulatifs.

1886

Magistrats au tribunal de première instance de Tunis, projet de décret de création de postes : correspondance, rapports.

1891-1892

Magistrats français, demande d'autorisation de versement d'une indemnité annuelle par le gouvernement tunisien : correspondance.

1895

Substitut du procureur de la République près le tribunal de Tunis, création d'un poste supplémentaire : décret.

1896

Juges suppléants du tribunal de Tunis, supplément de traitement prévu au projet de budget de l'exercice 1899 : correspondance, notes, rapport.

1897-1899

Traitement des juges suppléants de Tunis, projet d'augmentation : projet de décret et décret, notes, correspondance.

1903-1910

Substituts au tribunal de Tunis, projet de nomination comme juges de siège sans être inscrits au tableau d'avancement : notes.

1910

Attribution d'une prime de langue arabe aux magistrats et auxiliaires de la Justice française, projet de décret.

1913

Recours au Conseil d'État pour les fonctionnaires et employés tunisiens, projet de décret : projet de texte, correspondance.

1926-1928

Allocations exceptionnelles allouées par la société de prévoyance des fonctionnaires et employés tunisiens, projet de décret.

1939

Affaires

Affaires B. et D., compétence des tribunaux français dans le règlement de procès opposant des particuliers au gouvernement tunisien (spoliation de biens, dettes) : correspondance, rapports, notes.

1888-1904

20020495/21-20020495/22

Égypte 1

1. Sous le règne du khédivé Ismaïl (1863-1879) et dans le cadre d'une modernisation du pays, sont institués les tribunaux mixtes (1875) : composés de juges égyptiens et étrangers, ils ont compétence en

matière civile, commerciale et pénale pour tout ce qui concerne le droit des étrangers en Égypte. Nul n'échappe plus à la loi en recourant au consulat dont il dépend ou en alléguant l'incompétence des instances judiciaires. Les prorogations quinquennales des pouvoirs des juridictions mixtes ont été consenties en France par des lois successives, la première datant du 16 juillet 1875 ; la dernière période de prorogation est venue à expiration le 1er février 1915.

20020495/21

Code de procédure civile mixte, projet de loi de modification : projet de texte, notes, correspondance.

1912-1913

Réforme judiciaire applicable aux étrangers, projet de loi proposé par le gouvernement égyptien ; requête des Français résidant en Égypte : rapports, correspondance, notes, pétition.

1868-1875

20020495/22

Organisation judiciaire, révision des règlements et codes, projets de loi : correspondance, rapports, procès-verbaux de séances de protocole, notes, projets de textes.

1880-1886

Fonctionnement des tribunaux mixtes, rapports de M.VACHER, procureur général à la cour d'appel mixte d'Alexandrie.

1876-1884

Application de la réforme judiciaire de 1875, questions soulevées à propos de la compétence des tribunaux mixtes et projets de réformes : correspondance, rapports, projets de textes, notes.

1876-1911

Organisation des tribunaux mixtes, état des lieux et réformes : notes, correspondance, textes officiels.

1909-1915

Magistrats, nominations ; assimilation à la magistrature métropolitaine ; permis de passage gratuits ; élections annuelles des présidents des tribunaux mixtes : correspondance, notes, rapports.

1876-1896

20020495/22

États du Levant 1

1. Sous administration ottomane directe à partir de 1841, le Liban est en proie aux luttes intestines entre Druzes et maronites. En 1860, les premiers attaquent les seconds, 6000 chrétiens sont massacrés en quelques jours et les exactions s'étendent à la Syrie. La France intervient en envoyant un corps expéditionnaire pour rétablir l'ordre et ravitailler la population. A partir de 1918, Liban et Syrie sont libérés de la souveraineté ottomane et passent sous influence française. Le Liban est placé sous l'autorité

d'un gouverneur français et d'une commission administrative tandis qu'en Syrie est mise en place une administration mandataire. En 1941, Liban et Syrie sont déclarés indépendants mais demeurent sous administration française jusqu'en 1946.

Organisation judiciaire dans les États du Levant, création de commissions : correspondance.
1867-1880

Cour criminelle des Échelles du Levant et de Barbarie, projet de loi de réorganisation : notes, correspondance, avis, projet de texte.
1910-1914

Jugements rendus par les tribunaux mixtes syriens et libanais, exequatur : demandes d'avis.
1934-1936

Assistance judiciaire aux Syriens et Libanais résidant en France : demandes d'avis.
1939

Tutelle des enfants mineurs des Français morts en pays de chrétienté, intervention des consuls français.
1846-1847

20020495/23

Océanie : Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Iles Marquises, Nouvelles-Hébrides 1
Législation civile ; organisation judiciaire ; personnel des juridictions : rapports, projets de textes et textes officiels, notes, correspondance.

1866-1927

1. La Nouvelle-Calédonie est officiellement française à partir de 1853. D'abord rattachée aux Établissements français d'Océanie, elle devient dès 1860 une colonie distincte. En 1884, un gouverneur civil remplace l'administration militaire. C'est un Territoire d'Outre-Mer depuis 1946. Tahiti est placé sous protectorat français en 1842 puis devient colonie française en 1880 et, à partir de 1885, le centre des Établissements français d'Océanie (ancienne appellation de la Polynésie française). L'île a le statut de Territoire d'Outre-Mer depuis 1958. Les Iles Marquises sont annexées par la France en 1842. Établissement d'Outre-Mer à l'exemple de Tahiti, c'est aujourd'hui un Territoire d'Outre-Mer. Aux Nouvelles-Hébrides, disputées entre planteurs calédoniens et australiens, est créé un condominium franco-britannique à partir de 1887. En 1980, ce condominium est devenu indépendant sous le nom de Vanuatu.

20020495/23-20020495/24

Asie

20020495/23

Comptoirs français de l'Inde 1
Législation civile et commerciale, réorganisation judiciaire, personnel des cours et tribunaux : notes, correspondance, rapports.

1852-1912

1. Il s'agit des territoires français de l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Karikal, Yanaon) qui, ayant échappé à l'emprise britannique lors du traité de Paris de 1763, furent déclarés autonomes en 1939 et intégrés à l'Inde entre 1952 et 1959.

20020495/23-20020495/24

Péninsule indochinoise 1

1. L'actuel Vietnam se composait avant l'indépendance de la colonie de la Cochinchine, des protectorats d'Annam, du Tonkin et du Laos.

20020495/23

Législation civile et commerciale en Indochine, projets de décrets et de lois : notes, rapports, correspondance, projets de textes, textes officiels.

1896-1938

Organisation judiciaire de l'Indochine, réformes : notes, rapports, correspondance, projets de textes.

1883-1929

Reclassement du personnel des services judiciaires d'Indochine : projets de texte, notes.

1950-1954

Règlement de la situation des fonctionnaires et agents français d'Indochine, projet de loi : textes, notes.

1954

20020495/24

Cochinchine

Législation civile, projets de décrets : notes, correspondance, projets de textes (1881-1917).

Organisation judiciaire, projets de décrets : rapports, notes, correspondance, projets de textes (1864-1897).

1864-1917

Cambodge. - Organisation judiciaire, projets de décrets : notes, rapports, correspondance, projets de textes.

1881-1889

Tonkin et Annam. - Législation civile et organisation judiciaire, projets de décrets : notes, correspondance, rapports, projets de textes.

1875-1917

20020495/24-20020495/25

Afrique

20020495/24

Situation de la justice en Afrique, par le président SEDILLE du Conseil supérieur de la magistrature : rapport.

1953

Création de trente postes de magistrats (A.O.F., A.E.F., Madagascar, Cameroun) : textes, notes.

1954

Côte des Somalis 1

Législation civile et organisation judiciaire, projets de décrets : notes, correspondance.

1908-1929

1. Côte française créée en 1896, elle devient Territoire d'Outre-Mer en 1946 avant d'être pleinement indépendante en 1977, sous le nom de République de Djibouti.

Madagascar 1

1. En 1883, l'île devient protectorat français puis est annexée par la France en 1896. Territoire d'Outre-Mer en 1946, Madagascar est indépendante en 1960.

Législation civile et commerciale, projets de décrets (1909-1934) ; organisation judiciaire, projets de décrets (1904-1933) : notes, correspondance.

1904-1934

Création d'un tribunal de première instance et d'une justice de paix à compétence étendue : notes.

1948

Convention judiciaire entre la France et Madagascar, projet : textes, notes.

1958

20020495/24-20020495/25

Afrique Occidentale française (A.O.F.), Afrique Équatoriale française (A.E.F.) 1

1. L'A.O.F. est un gouvernement général qui, de 1895 à 1958, groupe en une fédération les territoires du Sénégal, de la Mauritanie, du Soudan, de la Haute-Volta, de la Guinée, du Niger, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. L'A.E.F. est un gouvernement général qui, de 1910 à 1958, groupe en une fédération les territoires du Gabon, du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad.

20020495/24

Législation civile et commerciale, projets de réformes : notes, correspondance, procès-verbaux de réunions de comités consultatifs, projets de textes.

1912-1937

20020495/25

Organisation judiciaire, projets de décrets : notes, correspondance, procès-verbaux de réunions de sous-commissions d'études, projets de textes.

1905-1931, 1946-1947

Cour d'appel de Brazzaville, projet de décret retirant le territoire de l'Oubangui-Chari du ressort de cette cour : textes, notes.

20020495/25

Cameroun 1

1. En 1916, la France et la Grande-Bretagne obtiennent le mandat sur les territoires camerounais qui leur sont impartis. En 1945, le mandat est transformé en tutelle. En 1960, le Cameroun (partie française) proclame son indépendance.

Organisation judiciaire du Cameroun, décret du 20 mai 1947 portant réforme : textes, notes.

1946-1947

Convention judiciaire franco-camerounaise, projet : textes, notes.

1958

20020495/25

Départements d'Outre-mer 1

1. L'appellation de DOM est actuelle et sans rapport avec la situation des territoires à l'époque étudiée. Elle a été choisie pour la commodité du classement.

Généralités

Législation civile et commerciale aux Antilles et à la Réunion, projets de décrets relatifs à l'application des lois métropolitaines dans ces colonies : notes, correspondance, projets de textes, rapports.

1909-1939

Organisation judiciaire de la Réunion, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Pierre et Miquelon et de la Guyane, projets de textes : correspondance, notes, textes.

1889-1919

Ile de la Réunion 1

Législation civile et commerciale, projets de décrets (1905-1931) ; organisation judiciaire, projet de décret (1913) : notes, correspondance 2.

1905-1931

1. Anciennement île Bourbon, c'est un département français d'outre-mer depuis 1946.
2. A signaler : dossier sur la vente et le nantissement des fonds de commerce.

Guyane 1

Organisation judiciaire, projets de décrets : notes, correspondance, projets de textes.

1905-1913, 1938

1. Colonie française dès 1677, la Guyane française est département d'outre-mer depuis 1946.

Guadeloupe 1

1. Colonie française dès 1674, la Guadeloupe est département d'outre-mer depuis 1946.

Administration de la justice et évolution de la législation : rapport.

1883

Législation civile et commerciale, projet de décret relatif à la vente et au nantissement des fonds de commerce : notes, correspondance, projet de texte.

1931

Organisation judiciaire, projets de décrets : rapports, notes, correspondance.

1873-1927

Personnel des cours et tribunaux : correspondance, notes, tableaux, rapports.

1853-1856

Martinique 1

1. Colonie française dès 1674, la Martinique est département d'outre-mer depuis 1946.

Personnel des cours et tribunaux, affaires disciplinaires, rôle des avoués : notes, tableaux, rapports, extraits du registre des délibérations de la cour d'appel.

1853-1891, 1936

Personnels judiciaires en poste en Martinique : notices individuelles [FABRE Jean-Baptiste, juge suppléant ; HURARD Marie Germain, greffier ; PORRY Louis, juge suppléant ; RIFFARD Jean-Baptiste, juge suppléant ; SAINT FELIX Albert, juge suppléant ; de THORE Paul, greffier].

1885

Saint Pierre et Miquelon 1

1. L'archipel français est devenu département d'outre-mer en 1976, puis collectivité territoriale à statut particulier à partir de 1985.

Législation civile et commerciale, élaboration de textes : notes, correspondance.

1910-1925

Organisation judiciaire, projets de décrets : notes, correspondance, projets de textes.

1907-1926